



DECLARATION PREALABLE SNUIPP FSU CAPD DU 23 MAI 2019

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous l'avons déjà largement évoqué lors de la dernière CAPD, pourtant nous ne pouvons faire l'économie d'une redite : ce ministère fait preuve d'un amateurisme inédit et d'une suffisance qui est la démonstration de son profond mépris tant pour les personnels enseignants que pour les personnels administratifs.

Nous avons été destinataires des documents préparatoires à cette instance au mieux 2 jours avant, au pire hier. Il nous a donc été impossible de préparer correctement cette CAPD et d'assurer notre rôle d'élus du personnel.

Que dire des opérations de mouvement intra-départemental qui tournent franchement à la farce. L'immense majorité des collègues ayant participé au mouvement ont reçu un accusé de réception de leurs vœux erroné sans savoir s'ils doivent ou non le renvoyer corrigé puisqu'on leur indique que c'est normal qu'il y ait des erreurs. Un nouvel accusé leur sera envoyé le 23 mai mais celui-ci, ils n'auront visiblement plus la possibilité de le rectifier en cas d'erreurs subsistantes.

Et il y en aura des erreurs ! Les réponses faites aux collègues par vos services sur des règles pourtant explicites du mouvement nous inquiètent fortement. Le nouvel algorithme révolutionnaire, censé être la réponse miracle aux problématiques d'affectation des collègues n'est apparemment pas prêt. Mais ni le Ministère, ni vous-même au niveau départemental, n'osez prendre la responsabilité d'arrêter cette mascarade et de cesser de bercer les collègues d'illusions tant sur la fiabilité du nouvel outil que sur les délais dans lesquels leurs vœux seront traités.

Nous refusons que les collègues paient l'incompétence ministérielle par un mouvement tardif et truffé d'erreurs. Le mouvement 2018 a déjà créé de nombreuses injustices, cela ne peut en aucun cas devenir la norme.

Nous vous demandons donc de tout mettre en œuvre pour assurer des mutations intra départementales transparentes et justes dans les meilleurs délais pour les collègues concernés et les écoles en général.